

PROCÈS VERBAL CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 20 MAI 2026
--

L'an deux mille vingt-six, le vingt mai à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal, se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121.10 et 2122.8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de la convocation : 12 05 2026

Étaient présents : Stéphane Roy, Eric Couadier, Alain Damar, Marianne Pierre, Michèle Dolléans, Alan Fénélon, Cécile Richaume, Jean Duval, Sandrine Lejemble, Nicolas Slansky, Tatiana Deplanque-Szczepaniak, Enzo Da Costa, Corinne Robin (arrivée à 19h07), Christel Mazé.

Étaient absents excusés :

Corinne Robin qui a donné procuration à Stéphane Roy (est arrivée à 19h07)
Séverine Jousselin qui a donné procuration à Marianne Pierre
Jean Claude Yehouessi qui a donné procuration à Eric Couadier
Andy Hadjab-Kentzinger qui a donné procuration à Christel Mazé
Caroline Ménager qui a donné procuration à Alain Damar.
Didier Harnois.

Secrétaire de séance : Michèle Dolléans

Le compte-rendu précédent est approuvé à l'unanimité

2026 - 032	AGENCE FRANCE LOCALE - NOMINATION REPRESENTANTS - MODIFICATION
------------	--

La délibération n°2026-027 est modifiée comme suit :

Vu l'article L. 1611-3-2 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article D. 1611-41 du Code général des collectivités territoriales

Vu le livre II du code de commerce,

Vu le Code général des collectivités territoriales (le CGCT) et notamment son article L. 1611-3-2 et son article D.1611-41 tel que modifié par le Décret n° 2025-820 ;

Vu la délibération d'adhésion au Groupe Agence France Locale de la commune de Mareau aux Prés n° 2021-032 en date du 07/07/2021

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- De désigner Bertrand Hauchecorne en tant que représentant titulaire de la commune de Mareau aux Prés et Tatiana Deplanque en sa qualité de Conseillère municipale déléguée en tant que représentant suppléant de la commune de Mareau aux Prés à l'Assemblée générale de l'Agence France Locale - Société Territoriale ;
- D'autoriser le représentant titulaire ou suppléant de la commune de Mareau aux Prés ainsi désigné, à accepter toutes autres fonctions qui pourraient leur être confiées dans le cadre de la représentation au sein du Groupe Agence France Locale (notamment au sein du Conseil d'Administration, présidence, vice-présidence, Comités spécialisés, etc.), dans la mesure où ces fonctions ne sont pas incompatibles avec leurs attributions ;
- D'autoriser le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2026 - 033	DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION - ISOLATION DES BATIMENTS SCOLAIRES
------------	---

Stéphane Roy rappelle le projet d'isolation des bâtiments scolaires.

Le montant des prévisionnel des travaux s'élève à 743 525.99 € HT

Une demande de subvention auprès de la Région via le Pays Loire Beauce, sera déposée, selon de plan de financement ci-dessous.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le projet d'isolation des bâtiments scolaires pour un montant prévisionnel de 743 525.99 € ht
- Adopte le plan de financement ci-dessous

DEPENSES	HT	TTC	RECETTES	
Travaux	743 525.99 €	892 231.19 €	Département	33 660 €
Maîtrise d'œuvre	54 000.00 €	64 800.00 €	Detr/Dsil	285 789 €
Missions CT/SPS	9 480.00 €	11 376.00 €	Etat (Pcaet)	30 000 €
			Région	183 500 €
			CCTVL	30 000 €
			Auto-financement	244 106.99 €
Total	807 005.99 €	968 407.19 €	Total	807 005.99 €

- Sollicite une subvention auprès de la Région via le Pays Loire Beauce d'un montant de 183 500 €
- Charge le Maire de toutes les formalités

Le conseil municipal,

Vu les articles L 1414-2 et L 1411-5 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant qu'il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat ;

Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 3 membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation au plus fort reste.

Cette désignation doit avoir lieu à bulletin secret. Il convient de précéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

Toutefois, en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire.

Sont candidats au poste de titulaire :

Monsieur COUADIER Eric

Monsieur DAMAR Alain

Madame LEJEMBLE Sandrine

Sont candidats au poste de suppléant :

Monsieur HADJAB-KENTZINGER Andy

Monsieur YEHOUESSI Jean-Claude

Monsieur FENELON Alan

Sont donc désignés en tant que :

- délégués titulaires :

Monsieur COUADIER Eric

Monsieur DAMAR Alain

Madame LEJEMBLE Sandrine

- délégués suppléants :

Monsieur HADJAB-KENTZINGER Andy

Monsieur YEHOUESSI Jean-Claude

Monsieur FENELON Alan

Approuvé à l'unanimité.

2026 - 035	MODIFICATION CONSTITUTION DE LA COMMISSION SOCIAL CCAS
-------------------	---

Modification de la composition de la commission « social-ccas »

A l'unanimité, les membres du conseil décident de ne pas procéder au scrutin secret pour ces nominations.

Commission	Président	Vice Président	Membres
Social - CCAS	Stéphane ROY	Caroline Ménager	Séverine Jouselin Michèle Dolléans Marianne Pierre Tatiana Deplanque Eric Couadier

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à **l'unanimité** approuve la nouvelle composition de la commission.

2026 - 036	MARCHE PUBLIC ISOLATION DES BATIMENTS SCOLAIRES
-------------------	--

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2122-21 et L 2122-21-1 ;

Vu le code de la commande publique ;

Considérant que le conseil municipal doit se prononcer sur tous les éléments essentiels du contrat à venir au nombre desquels figurent notamment l'objet précis de celui-ci tel qu'il ressort des pièces constitutives du marché mais aussi son montant exact et l'identité de son attributaire ;

Vu l'appel à candidatures effectué sur la plateforme Solaere dont l'annonce est parue le 23 décembre 2025 sur la République du Centre, le 24 décembre 2025 sur la Nouvelle République et le 19 décembre 2025 sur le BOAMP. Une remise des offres demandée le 26 janvier 2026 à 12h au plus tard.

Pour ce premier appel à candidatures, 57 retraits de dossiers ont été effectués dont 9 dépôts.

Vu le deuxième appel à candidatures effectué, concernant les lots 1, 3, 4, 5, 9 sur la plateforme Solaere dont l'annonce est parue le 12 mars 2026 sur la République du Centre et la Nouvelle République. Une remise des offres demandée le 3 avril 2026 à 12h au plus tard.

Pour ce deuxième appel à candidatures, 25 retraits de dossiers ont été effectués dont 5 dépôts.

Vu les analyses réalisées par le maître d'œuvre en application des critères énoncés dans le cahier des charges

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés publics suivants

LOT 1 - DECONSTRUCTION - GROS ŒUVRE - VRD

Entreprise BLOT - 133 rue de Checy - 45760 VENNECY

Pour un montant de 81 237.12 € ht soit 97 484.54 € ttc

LOT 2 - RAVALEMENT

Entreprise AR FACADES - 296 rue Camille Claudel - 45770 SARAN

Pour un montant de 34 660.22 € ht soit 41 592.26 € ttc

LOT 3 - CHARPENTE BOIS - MOB - ITE

Entreprise CML - 147 avenue Pierre & Marie Curie - 45800 SAINT JEAN DE BRAYE

Pour un montant de 131 036.67 € ht soit 157 244 € ttc

LOT 4 - COUVERTURE - ETANCHEITE

Entreprise CML - 147 avenue Pierre & Marie Curie - 45800 SAINT JEAN DE BRAYE

Pour un montant de 28 130.82 € ht soit 33 333.06 € ttc

LOT 5 - SERRURERIE

Entreprise BRANDEHO - 29 rue de la Croix Blanche - 45410 ARTENAY

Pour un montant de 49 950 € ht soit 59 940 € ttc

LOT 6 - MENUISERIES EXTERIEURES

Entreprise GILBERT - 30 Boulevard de la Salle - 45800 SAINT JEAN DE BRAYE

Pour un montant de 193 792.74 € ht soit 232 551.29 € ttc

LOT 7 - DOUBLAGE - CLOISONS - SOL - PLAFOND

Entreprise CREATION CONSTRUCTION - 120 avenue d'Orléans - 45430 CHECY

Pour un montant de 63 000 € ht soit 75 600 € ttc

LOT 8 - MENUISERIE INTERIEURE

Entreprise GILBERT - 30 Boulevard de la Salle - 45800 SAINT JEAN DE BRAYE

Pour un montant de 25 528.42 € ht soit 30 634.11 € ttc

LOT 9 - PEINTURE

Entreprise GAUTHIER - ZA Les Montées - 3 rue Jean Baptiste Corot - 45073 ORLEANS CEDEX 2

Pour un montant de 20 216 € ht soit 24 259.20 € ttc

LOT 10 - VENTILATION

Entreprise EDDIA TRAVAUX - 11A rue de la Mouchetière - 45140 SAINT JEAN DE LA RUELE

Pour un montant de 69 997 € ht soit 83 996.40 € ttc

LOT 11 - ELECTRICITE - SSI

Entreprise EDDIA TRAVAUX - 11A rue de la Mouchetière - 45140 SAINT JEAN DE LA RUELE

Pour un montant de 45 977 € ht soit 55 172.40 € ttc

2026 - 037	MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS INDIRECTS
------------	---

Monsieur Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal. Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Cette commission pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale.

Par ailleurs, peuvent participer à la commission communale des impôts directs, sans voix délibérative, les agents de la commune, dans les limites suivantes :

- 1 agent pour les communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants ;
- 3 agents au plus pour les communes dont la population est comprise entre 10 000 et 150 000 habitants ;
- 5 agents au plus pour les communes dont la population est supérieure à 150 000 habitants.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux, soit au maximum avant 20/05/2026

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 24 noms, (pour les communes de moins de 2 000 habitants) dans les conditions :

- Les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne,
- Etre âgés de 18 ans révolus,
- Jouir de leurs droits civils,
- Etre inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune (taxe foncière, taxe d'habitation sur les résidences secondaires ou cotisation foncière des entreprises),
- Etre familiarisés avec les circonstances locales
- Posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission :

- | | |
|-------------------------|------------------------|
| - Eric COUADIER | - Corinne ROBIN |
| - Caroline MENAGER | - Didier HARNOIS |
| - Alain DAMAR | - Chantal BUREAU |
| - Marianne PIERRE | - Bénédicte PIEL |
| - Jean-Claude YEHOUESSI | - Philippe DURU |
| - Alan FENELON | - Didier COURTOIS |
| - Cécile RICHAUME | - Olivier LORIN |
| - Jean DUVAL | - Hervé DUBRULLE |
| - Sandrine LEJEMBLE | - Bertrand HAUCHECORNE |
| - Séverine JOUSSELIN | - François GABRION |
| - Nicolas SLANSKY | - Hervé BOITARD |
| - Christel MAZE | - Abdellaziz AIT AHMED |

~~~~~  
**Questions diverses**  
~~~~~

Stéphane Roy demande à chaque président de commission de présenter les sujets abordés lors des premières réunions organisées depuis le dernier conseil.

Commission environnement

Michèle Dolléans indique qu'un point a été fait sur les réalisations du précédent mandat, puis la commission a évoqué les projets en cours ainsi que la participation au label Villes et Villages Fleuris, la mise en place de cendriers / poubelles de tri sur la commune ainsi que des bacs de récupération des papiers & déchets dans les bâtiments communaux.

Manifestations :

- 30 mai 2026 de 9h à 17h « Faites du vélo en Terres du Val de Loire ». Parcours prévus Meung - Cléry - Mareau. Les informations sont consultables sur le site internet de la CCTVL. Le service périscolaire participera au concours du vélo décoré.
- 7 juin 2026 de 10h à 18h au Terrain des Isles : la réserve naturelle de Saint-Mesmin fête ses 20 ans. Diverses activités nature sont organisées : observation des oiseaux, rallye, parcours sensoriel, animation pour mieux connaître le Castor... L'inauguration est prévue à 11h.
- 7 juin 2026 à partir de 7h - Marche des Petits Princes organisée par Groupama - départ de la Cave où un marché de producteurs se tiendra.

Commission Fête et cérémonie

Marianne Pierre : tenue de la commission le 12 mai : organisation de la fête des plantes. Lors de la prochaine réunion prévue le 26 mai, l'organisation du 14 juillet et les manifestations de septembre seront abordées.

Commission association

Tatiana Deplanque indique que plusieurs associations souhaitent gérer la buvette lors de la fête des plantes.

Forum des associations : possible déplacement du lieu du forum vers le parking du plateau sportif et tenue le vendredi 4 septembre à partir de 16h30 - 17h.

Commission Communication

Dans le prochain flash info l'information sur la date du forum sera indiquée. La refonte du site internet sera à prévoir sur le budget 2027.

La commission travaille sur le règlement intérieur du conseil afin de le présenter lors d'une prochaine séance de conseil.

Commission Culture

La commission se tiendra le 8 juin : la saison culturelle ainsi que la demande de subvention PACT seront abordées.

Fête de la science : 9 octobre 2026

Concert église : 10 octobre 2026 – à confirmer

En 2027, deux manifestations majeures à organiser sur Mareau aux Prés : le salon du livre et le printemps des poètes.

Commission éducation jeunesse

Elle se déroulera le 9 juin 2026. La suppression d'une classe est à l'ordre du jour. Concernant celle-ci, Eric Couadier a contacté l'académie pour signaler que plusieurs inscriptions d'enfants ont été recensées depuis le calcul établi par l'académie. Un courrier précisant les nouveaux effectifs connus sera envoyé rapidement afin de demander l'annulation de la décision de fermeture d'une classe, annoncée en avril.

Une commission « menus » est prévue le 15 juin.

Commission travaux

Alain Damar organise une commission le 21 05 2026

Terrain rue des Ecoles

Stéphane Roy informe que la vente des terrains des kinés est reportée. Alain Damar indique que le terrain sera nettoyé demain matin (jeudi matin) : débroussaillage et abattage d'arbres. Christel Mazé fait remarquer qu'il est dommage d'abattre un noyer.

Levée de la Loire

Christel Mazé demande si la mise en place de barrière en bois est possible pour protéger la levée des automobilistes qui contournent la barrière en passant par le champ d'agriculteur.

Alain Damar indique qu'une réunion est prévue avec Loiret Nature Environnement, les gendarmes, la commune de St Hilaire St Mesmin, Saint Pryvé Saint Mesmin, et aucun agriculteur n'y sera représenté. Néanmoins, à ce jour aucun agriculteur n'a fait part de ce désagrément.

Eaux pluviales

Cécile Richaume demande si problème de rétention d'eau dans les rues lors de fortes pluies pourrait être résolu. Alain Damar prend en compte la demande, et qu'effectivement ce souci est récurrent lors de fortes pluies dans plusieurs rues sur la commune. Stéphane Roy informe que la CCTVL a mis en place un fonds d'aide pour les communes dans le cadre de la réfection des rues en cas de problème d'écoulement des eaux pluviales. Nous pourrions obtenir une aide de 30 000 € sur la durée de la mandature.

PETR (Pôles d'Equilibre Territoriaux et Ruraux)

Stéphane Roy annonce qu'il a été élu Président. Le PETR Pays Loire Beauce est composé de 2 communautés de communes rassemblant 48 communes pour une population de plus de 67 000 habitants.

- La communauté de communes de la Beauce Loirétaine (23 communes – 17 000 habitants)
- La communauté de communes des Terres du Val de Loire (25 communes – 50 000 habitants)

Eclairage public

Jean Duval informe que l'éclairage public dans le quartier des Muids est en cours de réparation, il se peut que les candélabres soient allumés en journée.

Géothermie bâtiments communaux

La création d'un chauffage par géothermie partagée entre plusieurs bâtiments communaux est en projet. Une chaudière gaz sera prévue en cas de panne.

Plui-hd

Stéphane Roy fait part d'un changement du bureau d'études concernant la révision du PLUi qui est piloté par Monsieur Genty, en tant que vice-président de la CCTVL. Cette révision devrait aboutir pour fin 2028 - début 2029



Rien n'étant plus à l'ordre du jour la séance est levée à 20 h 10

Prochain conseil municipal :

- 24 juin 2026 à 19h
- 2 septembre 2026 à 19h

NOM	SIGNATURE	NOM	SIGNATURE
LE MAIRE STEPHANE ROY		LE SECRETAIRE DE SEANCE	